

Titre de la présentation: Utilisation de l'information pour la planification et le renforcement de la coopération, exemple du Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien

Session 4: Processus de reporting sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, défis et opportunités pour la mise en œuvre des 2 Conventions

Niokhor NDOUR

Directeur DGPPE

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal

Atelier Régional

sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines

Splendid Hotel, 3- 5 May 2023, Ouagadougou, Burkina Faso



Plan

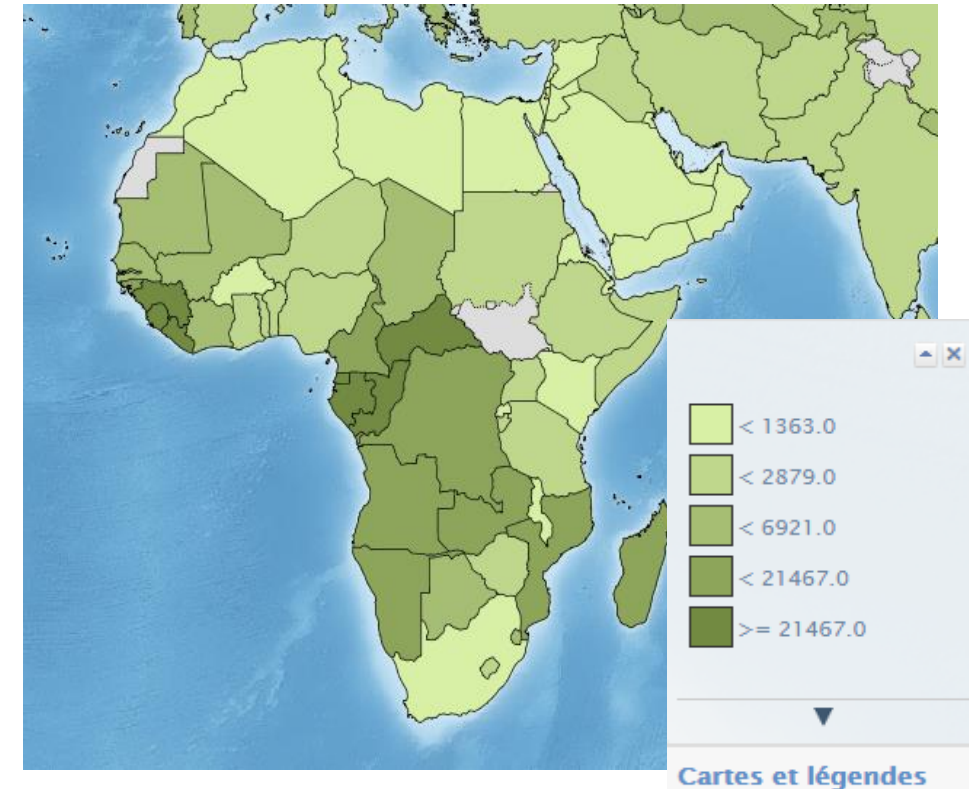
- Introduction
- Contexte des ressources en eau
- Suivi de l'ODD6
- Planification et renforcement de la coopération: Cas du Bassin aquifère sénégal-mauritanien (BASM)
- Messages clés

Introduction

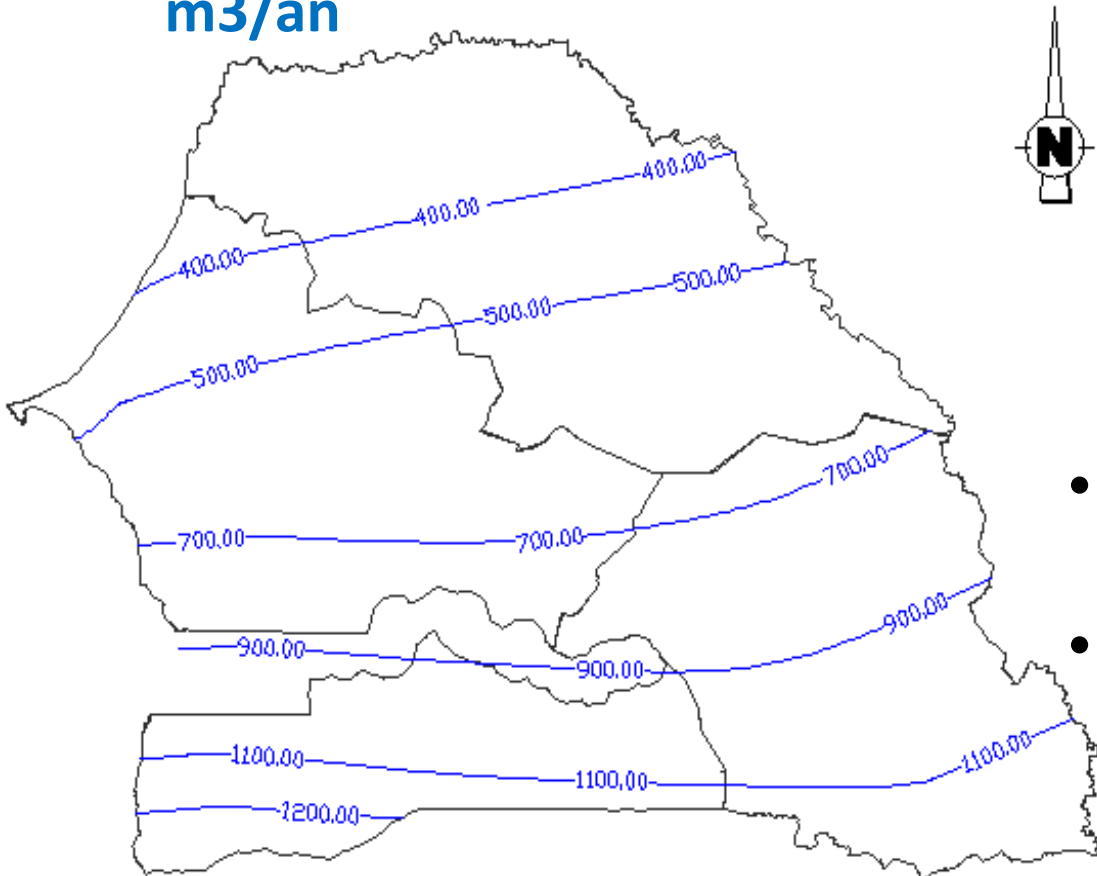
- L'échange d'information est la matière première pour une coopération dynamique pour la coopération transfrontières des ressources en eau;
- L'engagement de nos pays au ODD notamment l'ODD6 nous oblige à faire le rapportage des indicateurs notamment 6.5.2 relatif à la coopération transfrontières;
- Planification des activités au niveau des bassins en vu de résorber le gap en vu d'atteindre atteindre l'ODD6.5.2

Contexte des ressources en eau du Sénégal

- Le Sénégal est un pays sahélien qui a encore assez de ressource en eau pour satisfaire les besoins, nous avons environ **3000 m³/Hb/an**
- Ressource en eau renouvelable : **25 milliards m³/an**



Cartes et légendes



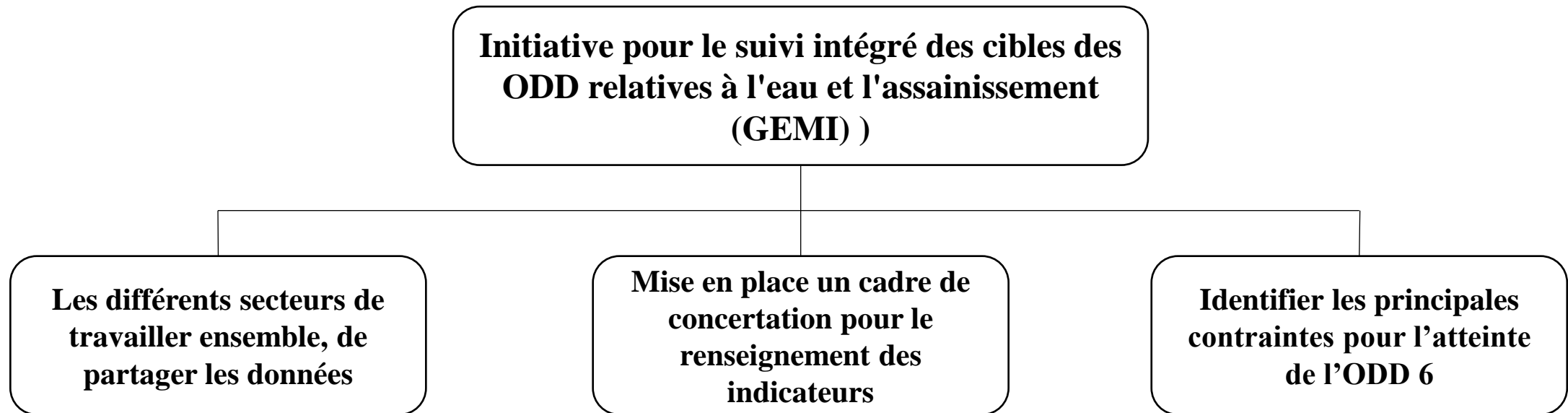
- Une forte variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie
- La pluviométrie varie du nord au sud avec
 - **1100 mm au sud et**
 - **350 mm au nord avec une moyenne de 700 mm**

Le Suivi de l'ODD6

L'application d'une approche intégrée pour le suivi de l'ODD6

le Sénégal s'est très tôt engagé dans le suivi de l'ODD avec une implication des différents services techniques des ministères concernés, la société civile et les universités.

Ce suivi est assuré est coordonné par la Direction de la Gestion et de la planification des Ressources en Eau du Sénégal.



Le Suivi de l'ODD6

Processus du premier cycle établissement de rapports de l'indicateur 6.5.2

- Période établissement 2017 – 2018 ;
- Secrétariat/Rédaction assurée par la Cellule Nationale OMVS/OMVG & la DGPRE ;
- Consultation de parties prenantes (OMVS, OMVG, Université, PNES, etc.) ;
- Echanges avec la CEE-ONU/UNESCO pour d'éventuelles clarifications.

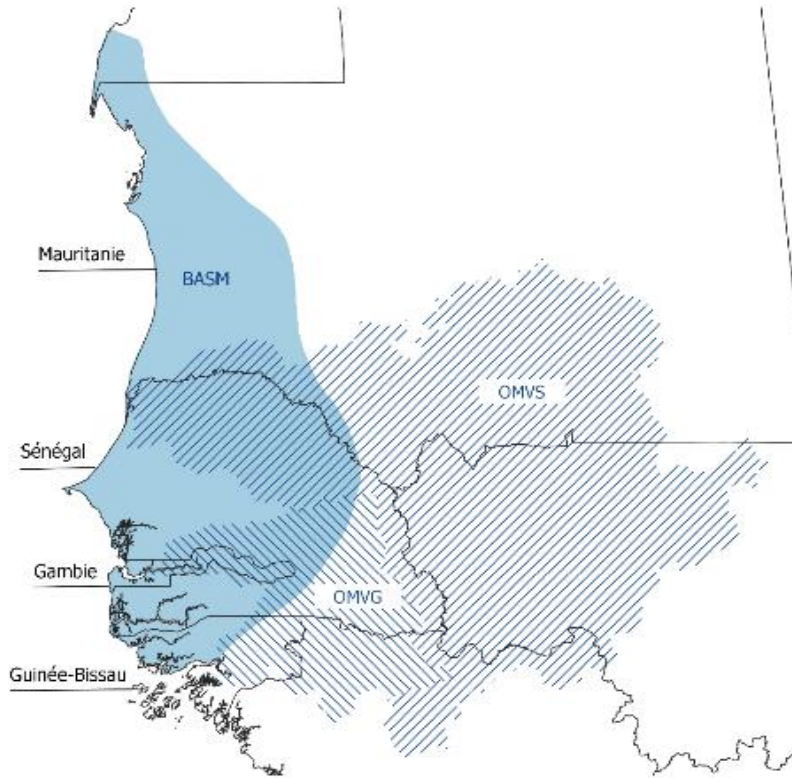
Résultat du premier calcul de l'indicateur 6.5.2

Nom du bassin / sous-bassin transfrontière	Partagé avec les pays suivants	Superficie du bassin / sous-bassin (en km ²) sur le territoire du pays	Superficie du bassin / sous-bassin couverte par un arrangement opérationnel sur le territoire du pays	Nom de l'aquifère transfrontalier	Partagé avec les pays suivants :	Superficie (en km ²) dans le territoire du pays	Couvert par un arrangement opérationnel (oui/non)
				Bassin Sénégalo-Mauritanien	Sénégal, Mauritanie, Guinée et Gambie	159 000 Km ²	Néant = 0
Bassin du Fleuve Sénégal	Mauritanie, Mali, Guinée Conakry	27 500 Km ²	27 500 Km ²	Sous -total : superficie des aquifères transfrontalières couverts par un arrangement institutionnels (en km²) [D]		0	
Bassin du fleuve Gambie-Kayanga/Geba-Koliba/Corubal	Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry	54 631 Km ²	54 631 Km ²				
Superficie totale des bassins / sous bassins de cours d'eau et lacs transfrontières couverts par un arrangement institutionnel sur le territoire du pays (en km²) [A]		A = 27 500 + 54 631 A = 82 131 Km²		Superficie totale des bassins de cours d'eau et lacs transfrontières sur le territoire du pays (en km²) [B]		D = 159 000 Km²	
Superficie totale des bassins de cours d'eau et lacs transfrontières sur le territoire du pays (en km²) [B]		B = 82 131 Km²					

Valeur de l'indicateur pour le pays = $((A + C)/(B + D)) \times 100\%$

Valeur de l'indicateur = 34, 06 %

Le Sénégal déclencheur de la coopération pour la gestion holistique et intégrée du Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM)



Le BASM s'étend sur une superficie de 331.450 km² dont **100% de la Gambie**, **37% de la Guinée Bissau**, **14% de la Mauritanie**, et **84 % du Sénégal**.

Les pays du BASM dépendent à plus de 80% des ressources en eau souterraine pour la satisfaction des besoins domestiques de leur population



Signature de la déclaration commune par les quatre pays du BASM

Pour aider à renforcer la sécurité d'accès à l'eau potable de la population avec des impacts positifs sur la santé et la nutrition des habitants.

Messages clés de synthèse

- ❑ L'élaboration du rapport pour l'indicateur 6.5.2 permet de renforcer les capacités des acteurs et d'identifier des lacunes dans la mise en œuvre de la coopération;
- ❑ La création d'un cadre d'échange et de partage de bonnes pratiques ;
- ❑ La meilleure identification des enjeux pour le développement de la coopération transfrontière (eaux souterraines, BASM, qualité des eaux)
- ❑ Le catalyseur dans le processus de ratification de la convention sur l'eau ;
- ❑ Une base de discussions entre Etats membres d'un même arrangement.



Merci de votre attention



Plus d'information

www.dgpre.gouv.sn

niokhorndour@gmail.com